

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

---

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA  
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1808)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 46

présenté par  
Mme Capdevielle

-----

### ARTICLE 14 BIS

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« un temps »

les mots :

« une durée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.